

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
7 juin 2024

Nombre de Conseillers

En exercice	29
Présents	21
Votants	29

2024D080

OBJET :
**13a. MULTI ACCUEIL
LES CHATONS.
MODIFICATION DE
FONCTIONNEMENT.
DEMANDE
D'AGRÉMENT AU
CONSEIL
DÉPARTEMENTAL.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 059-215904004-20240613-2024D080-DE



L'an deux mil-vingt-quatre, le treize JUIIN à dix-huit

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme PENIN-CCEUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – M. TREDEZ Alain – Mme BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BOULENGER Delphine, **procuration** à Mme BEURAERT Martine
M. LAPIERRE Julien, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra
M. DECREUS Christophe, **procuratlon** à M. DELFLY Jean-Louis
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. MORVAN Hervé
M. ROBBE Jean-Pierre, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
M. TIMLELT Frédéric, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine
M. BEZILLE Marc, **procuration** à Mme BOULENGUER Peggy
Mme FLAMENT Laëtitia, **procuration** à M. TREDEZ Alain

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le multi-accueil «Les Chatons de Merville», implanté au 56 rue des Prêtres à Merville, accueille des enfants âgés de 0 à 4 ans.

L'établissement fonctionne du lundi au vendredi de 7 h 15 à 18 h 30. Sa capacité d'accueil est de 20 enfants maximum, avec modulation d'horaire, à savoir :

- 10 enfants accueillis de 7 h 15 à 8 h 45 ;
- 20 enfants accueillis de 8 h 45 à 17 h ;
- 14 enfants accueillis de 17 h à 17 h 30 ;
- 10 enfants accueillis de 17 h 30 à 18 h ;
- 6 enfants accueillis de 18 h à 18 h 30.

Après quelques années d'utilisation de ces horaires, il semblerait judicieux d'optimiser le taux d'occupation en les modifiant, et ce, à effet du 1^{er} septembre 2024, du lundi au vendredi de 7 h 15 à 18 h 00, modulés tout au long de la journée tels que :

- 10 enfants accueillis de 7 h 15 à 8 h 30 ;
- 20 enfants accueillis de 8 h 30 à 17 h ;
- 10 enfants accueillis de 17 h à 17 h 30 ;
- 5 enfants accueillis de 17 h 30 à 18 h.

.../...

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

24-06-2024

ID : 059-215904004-20240613-20240080-DE



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024

OBJET : 13a. MULTI ACCUEIL LES CHATONS. MODIFICATION DE FONCTIONNEMENT

DEMANDE D'AGRÉMENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

A ce titre, le conseil municipal, à la majorité (28 pour, 1 contre : Julien LAPIERRE) approuve les modifications de fonctionnement et sollicite l'agrément idoine au Conseil Départemental du Nord.

Cette application entraine une modification des horaires au sein de l'équipe encadrante, le Comité Social Territorial a été consulté le 19 mars 2024.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.